



MAIRIE DE PUISSEGUIN

33570

Procédure de Reprise des concessions abandonnées Au cimetière de Monbadon

2^{ème} et dernier PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON de CONCESSIONS

Le Maire de la commune de Puisseguin informe les descendants ou successeurs des personnes énumérées ci-dessous auxquelles une concession perpétuelle avait été délivrée dans le cimetière communal

Que par l'application de l'article L 2223-17 du CGCT il sera procédé dans le cimetière communal le Jeudi 19 novembre 2020 à 11heures à la 2^{ème} et dernière constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions ci-dessous désignées et les invite en conséquence à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dument autorisé.

EMPLACEMENT	DATE ACHAT	CONCESSIONNAIRE	NOMS DES PERSONNES INHUMEES	
O4	06/09/1961	Vve MATHIEU Hélène	MATHIEU Pierre 26/01/1919-19/12/1949	1
F2	X	X	X	2
D6	03/04/1931	COURCELLE	BIGOT Marie-Louise née COURCELLE SEUVE née COURCELLE	3
D3	X	X	X	5
D7	X	X	X	6
C1	15/10/1899	OBERON Jean	OBERON Jean 1871-1934 OBERON Aurélien 1901- 1919	7
C3	X	X	X	8

C4	X	X	X	9
C6	05/11/1902	BONNET Jean	X	10
C8	24/01/1919	Vve SOUNALES	X	11
B3	X	X	X	13
B5	X	X	X	14
B7	18/04/1893	MOREAU Marie Vve SOUCHET	X	15
B 11	29/11/1903	AUREYREAU Barthélémy	X	17
B13	30/07/1922	Vve GARDET née CASTAING Françoise	GARDET Jeanne 24/11/1995	18
E3	X	X	GRAVIER.F 13/10/1918	19

Fait à PUISSEGUIN,
Le 19 Octobre 2020

Le Maire,
PASQUON Jean Michel

